

## Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 17 décembre 2019

<b>Nombre de Membres dont le conseil doit être composé</b>	<b>:</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>:</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de Conseillers présents</b>	<b>:</b>	<b>14 + 5 procurations</b>

*L'an deux mil dix-neuf, le 17 décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 mars 2014, se sont réunis en séance, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 12 décembre 2019*

### Ordre du jour

1. **EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – Convention groupement de commandes pour l'étude des sites (potentiellement) pollués entre l'Eurométropole et la commune de Lipsheim**
2. **EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – Groupement de commande permanent : bilan 2019 et avenant à la convention de groupement**
3. **MAB - retenue de Garantie SIGWALD**
4. **OCL – Assistant Maitrise d'Ouvrage**
5. **VOIRIE - dénomination de rues**
6. **ECLAIRAGE PUBLIC - AMO**
7. **PERSONNEL – avancement de grade / création de poste –**
8. **PERSONNEL - convention de mise à disposition par l'EMS d'un agent**
9. **FINANCES 2020 - Tarifications bâtiments et divers**
  - a. **Tarifs bâtiments communaux**
    - i. **Convention avec ROCK@LIPS**
    - ii. **Tarifs bâtiments**
  - b. **Tarifs Espace culturel et sportif**
  - c. **Autres bâtiments**
  - d. **Tarifs concessions cimetièrre et autres**
10. **BUDGET PRIMITIF 2020**
11. **BP 2020 – SUBVENTIONS ET VERSEMENTS**

*Présents: R. SCHAAL - JP RAYNAUD - I REHM - FISCHER F - C OTT - A CUTONE – JC. BUFFENOIR – G - G KAERLE- D HIPPE - S LOBSTEIN - S ZIMMERMANN - D ZIARKOWSKI - E. FINCK - J. HOLTZMANN*

*Abs. Excusés : C CATALLI proc à S ZIMMERMANN - G SUPPER proc à J HOLTZMANN – G MULLER proc à F FISCHER – L BAHY proc à A CUTONE – JC SOULE proc à R SCHAAL*

*Abs :*

*Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.*

*Jean-Charles BUFFENOIR ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'elle/il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération*

## **1. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – Convention groupement de commandes pour l'étude des sites (potentiellement) pollués en tre l'Eurométropole et la commune de Lipsheim**

La commune de LIPSHEIM est concernée à plusieurs titres par des sites et sols pollués : en tant que propriétaire foncier ou acquéreur de terrains, aménageur d'anciennes friches industrielles et de zones d'activités, mais aussi potentiellement en tant qu'exploitant ou ancien exploitant d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement qui ont pu laisser des traces de leur fonctionnement (anciennes décharges, stockages d'essence, garages automobiles, ...).

Les sites et sols pollués sont caractérisés par des enjeux sanitaires et environnementaux, ainsi que par des enjeux en termes de responsabilités impliquant non seulement les propriétaires, exploitants et les promoteurs, mais aussi les pouvoirs publics garants de la santé et de la sécurité publique.

Des outils méthodologiques, élaborés sous l'égide du Ministère en charge de l'environnement, relatifs aux sites et sols pollués identifient trois domaines clefs à étudier :

- la caractérisation des cibles environnementales et de la pollution,
- l'analyse des enjeux humains et environnementaux à protéger,
- les actions de gestion des sources et de maîtrise des impacts.

La connaissance de l'état des milieux nécessite l'organisation, l'acquisition et l'interprétation de données de terrain spécifiques au site étudié et représentatives du contexte local. Les campagnes de mesures n'ont pas vocation à être exhaustives mais doivent être représentatives de la situation examinée. Elles doivent donc être proportionnées et orientées en fonction des enjeux sanitaires et environnementaux pertinents identifiés au travers du schéma conceptuel liant les enjeux à l'état des milieux.

Sur cette base, un bilan coût – avantage vise à évaluer les intérêts et inconvénients de chacune des options possibles de gestion des impacts identifiés. Cette orientation permet de préciser l'information élémentaire et incontournable sur laquelle fonder le processus de décision.

En complément à ces mesures, la modélisation (définie comme le recours à des équations ou codes de calcul) peut apporter des réponses à d'autres besoins : elle permet, par exemple, de prédire l'évolution d'une pollution, d'évaluer l'exposition des populations dans des contextes de projets futurs d'aménagement, de traiter des situations complexes avec des interactions multiples, de préciser de nouvelles zones d'investigations, etc.

La commune de LIPSHEIM à jusqu'à présent géré ses éventuels besoins en études sites et sols pollués par la réalisation de marchés spécifiques. L'Eurométropole de Strasbourg disposait quant à elle d'un accord-cadre à bons de commande permettant de mener des études nécessaires sur des sites (potentiellement) pollués et d'appréhender les contraintes techniques et financières qui y sont liées. Pour optimiser et faciliter l'accès à la commande et permettre une gestion plus globale de la problématique liée aux sites et sols pollués, l'Eurométropole de Strasbourg a proposé d'associer la Ville de Strasbourg et les communes de l'Eurométropole à un groupement de commandes. La commune de LIPSHEIM a fait part de son intérêt de même que les communes de Holtzheim, Oberhausbergen, Ostwald, Fegersheim, Eschau, La Wantzenau, Hangenbieten, Vendenheim, Reichstett, Lingolsheim, Mundolsheim et Strasbourg.

Ainsi, il est proposé une Convention de groupement de commandes pour l'étude des sites (potentiellement) pollués entre l'Eurométropole et la commune de LIPSHEIM.

La coordination sera réalisée par l'Eurométropole. Il s'agit de lancer un accord-cadre à bons de commandes d'une durée d'un an à reconduction tacite (3 reconductions maximum). Sur la base du retour d'expérience du dernier marché, il est proposé un montant maximum du marché de 2 170 000 € HT par an, dont 60 000€ HT pour la commune de LIPSHEIM.

Le Conseil Municipal de Lipsheim  
Où le rapport de Monsieur le Maire  
après en avoir délibéré

### **approuve**

- la convention constitutive de groupement de commande entre l'Eurométropole et la commune de LIPSHEIM dont l'Eurométropole assurera la mission de coordonnateur, ayant pour objet l'étude de sites (potentiellement) pollués.

- le lancement d'un marché alloti relatif à « l'étude de sites (potentiellement) pollués et dont les montants annuels minimum et maximum pour la commune de LIPSHEIM seront respectivement de 0 € HT et 60 000 € HT répartis de la façon suivante (montant annuel minimum – montant annuel maximum) :
  - o Lot 1 : Ingénierie des sites et sols pollués et prestations d'analyses sur matrices sols, eaux, air et végétaux : 0 – 40 000 € HT
  - o Lot 2 : Prestations d'expertise technique et juridique : 0 – 20 000 € HT

**Autorise** le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention ci-jointe,
- à exécuter le marché en résultant pour la commune de LIPSHEIM

**décide** d'imputer les dépenses sur le compte 617 du budget communal

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## **2. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – Groupement de commande permanent : bilan 2019 et avenant à la convention de groupement**

Par délibération du conseil municipal du 19 septembre 2017, la commune de Lipsheim a adopté la convention cadre de groupement de commande dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et le 101 de l'ordonnance n °2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, désormais codifiés dans le code de la commande publique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Ce groupement associe l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Il s'agissait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été retenue et les dossiers pilotés selon le cas par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

La première année de fonctionnement de ce groupement de commande permanent a démontré tout l'intérêt de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer (gains financiers, optimisations et harmonisations de cahiers de charge, meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de l'énergie, augmentation du volume d'achat durable grâce à l'introduction accrue de clauses environnementales, partage d'expérience et montée en compétence des référents).

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt croissant qu'a suscité le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers ont souhaité élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte. Cet élargissement s'est traduit par la passation d'un avenant modifiant, à la fin de l'année 2018, le périmètre de la convention de groupement de commandes permanent, afin de l'étendre à de nouveaux domaines d'achat.

La seconde année de mise en œuvre du groupement de commandes permanent a confirmé toute la pertinence de ce dispositif, aussi souple d'un point de vue organisationnel qu'efficace dans le déploiement d'un achat durable et permettant une optimisation des dépenses publiques.

Le tableau ci-dessous fait état de quelques-uns des marchés passés par le groupement de commande permanent, permettant d'illustrer son action :

<b>Objet</b>	<b>Coordonnateur</b>	<b>Observations</b>	<b>Notification</b>
Fourniture de fioul	Eurométropole	Nette réduction des coûts (environ 20%) Attribution à des acteurs locaux groupés	2017
Fourniture de bureau et de papier pour imprimantes, photocopieurs et services imprimerie et reprographie	Eurométropole	Massification importante des besoins BPU et besoins différents entre les collectivités (dont pour certaines fournitures des marchés spécifiques) Harmonisation des méthodes de fonctionnement entre les collectivités (enveloppes, niveau de validation...) Quelques difficultés à la standardisation d'exécution au vu des fonctionnements différents de chaque entité Nette réduction des coûts (environ 25%)	2017
Fourniture de carburant par cartes accréditives	SDIS67	Prise en compte des modalités de fonctionnement de chaque entité au travers d'une politique d'allotissement adapté	2017
Fourniture de carburant en cuves	SDIS67	Accord-cadre multi-attributaires avec positionnement géographique suite aux travaux de sourcing pour ne pas entraver l'accès au marché pour les PME Uniformisation des modalités de commandes	2017
Fourniture d'électricité et de gaz	Eurométropole	Premier marché intégrant la totalité des membres du groupement hormis 3 collectivités et 2 collègues Phase de sourcing productive et intéressante Développement durable : la part d'électricité verte renouvelable prévue dans les contrats passe de 25 à 100% sur les 650 sites les plus importants du groupement La massification des sites a permis de limiter la hausse des prix (hausse de la fourniture d'électricité de 11 % mais évolution des prix maintenue à -50 % de l'évolution effective des cours en bourse depuis le dernier marché).	2018

		L'allotissement a permis une ouverture à la concurrence (y compris petites ELD)	
Fourniture de fioul domestique	SDIS 68	Uniformisation des pratiques qui tend vers une simplicité des commandes Engagement sociaux, environnementaux et sociétaux de la part des attributaires	2018
Titres restaurant	CD67	Les collectivités ont profité du sourcing mené par le coordonnateur Performance accrue de l'outil de gestion des titres	2019
Fourniture de fils et de câbles	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de gaz conditionnés (butane, propane), autres gaz et produits associés	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fournitures d'appareils électriques chauffants, soufflants, ventilateurs et climatiseurs	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de bois brut, travaillés et produits connexes	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les agents des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin	CD68	Uniformisation des pratiques. Marché récurrent entre le CD67 et le CD68	2019
Fourniture de fluides pour la maintenance de la flotte de véhicules et engins	CD68	Des gains financiers par l'effet de massification des achats (de l'ordre de 39 % pour le lot 01 des lubrifiants et de 10.2 % pour le lot 02 AD BLUE, voir fichiers joints) Une harmonisation et optimisation des pratiques entre les différents partenaires (achat d'un produit identique pour une même catégorie de véhicules, réduction des stocks et du risque d'erreur dans les opérations d'entretien par les opérateurs) Un interlocuteur unique pour l'ensemble du marché (service commercial, service R&D) Une gamme plus importante d'huile biodégradable (+ 10 %) favorisant une meilleure prise en	2019

		<p>compte des objectifs environnementaux</p> <p>Réduction des tournées et des délais de livraison, la commande globale du groupement favorisant l'affrètement d'un seul porteur</p> <p>Un partage des expériences et des pratiques avec le développement et la montée en compétence des référents associés au montage du dossier pour les fluides, un meilleur retour sur la veille technologique des produits répondants aux nouveaux véhicules et matériels.</p>	
--	--	--	--

Au regard des résultats positifs de ces achats groupés et dans la continuité du premier élargissement des domaines d'achats couverts par le groupement de commandes permanent intervenu à la fin de l'année 2018, il est proposé :

d'ajouter plusieurs domaines d'achat complémentaires à la liste de ceux pour lesquels une mutualisation des marchés publics peut être envisagée, notamment les prestations de dératissage et de désinfection, les travaux d'entretien des routes, ouvrages et forêts, la fourniture et installation d'équipements de cuisine, la fourniture d'outils thermiques, les prestations de salage et de déneigement, la fourniture et maintenance de divers gros et petits équipements et matériels électriques ou électroniques ou encore, par exemple, la réparation et l'achat d'équipement électroménager en réemploi (cf. annexe jointe au présent rapport énonçant la liste exhaustive des domaines d'achat susceptibles d'entrer dans le périmètre du groupement) ;

d'intégrer parmi les membres du groupement de commandes deux établissements publics anciennement services de la Ville de Strasbourg : la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, dont une partie des achats est convergente avec ceux figurant dans la liste d'achats pouvant être effectués de manière mutualisée grâce au groupement de commandes permanent.

La proposition d'avenant jointe au présent projet de délibération modifie en conséquence l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent relative au champ des achats couverts par le groupement et la liste des membres de ce dernier, sans modifications d'autres articles.

### **Le Conseil Municipal de Lipsheim**

sur proposition de la Commission plénière,  
après en avoir délibéré,

#### **approuve**

- le bilan du groupement de commandes permanent établi après deux ans de fonctionnement
- la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
- l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg,
- la liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier

#### **autorise** le Maire ou son représentant :

- à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération,
- à signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

Par

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

### 3. MAB - retenue de Garantie SIGWALD

Lors des travaux de construction de la Maison des Associations et Bibliothèque, le conseil municipal par délibération prise en date du 14 juin 2016 a confié les travaux de serrurerie à l'entreprise SIGWALD de Krautergersheim.

Cette entreprise n'a pas fourni les documents concernant la sécurité des parois vitrées. Par ailleurs elle a été placée en liquidation judiciaire.

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis du Conseil Municipal réuni en commission plénière

Vu les différents rapports de chantiers

Décide de conserver les retenues de garanties pour les mandats suivants :

- Mandat n° 1010/2017	Montant facture	2 308.32 €	RG 115.42 €
- Mandat n° 1171/2017	Montant facture	8 090.76 €	RG 404.54 €
- Mandat n° 1177/2017	Montant facture	23 850.12 €	RG 1192.50 €

Par

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

### 4. OCL – Assistant Maitrise d’Ouvrage

Par bon de commande N° 68/2018, il a été attribué à la société MP CONSEIL un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'extension et la réhabilitation du club house de l'Olympic Club de Lipsheim. Ce marché a été signé pour la partie Tranche ferme – Etude de Faisabilité pour un montant de 7140 €

L'offre présentée par MP CONSEIL en date du 7 août 2018 déclinait leur mission en 1 tranche ferme (réalisée)

Et 4 tranches optionnelles :

- TO1 – programme établissement et rendu	pour un montant HT	5 710 €
- TO2 – choix du maître d'œuvre	pour un montant HT	5 740 €
- TO3 – suivi des études	pour un montant HT	16 100 €
- TO4 – suivi de travaux et réception	pour un montant HT	21 180 €
	<u>Soit montant total HT</u>	<u>48 730 €</u>

Lors des dernières séances plénières du conseil municipal, l'Etude de faisabilité a été présentée et commentée aux conseillers.

Les missions TO 1 Programme et TO 2 choix du maître d'œuvre ont été validées par délibération prise en date du 16 avril 2019.

Par délibération du 14 novembre 2019, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet d'architecture FFW de 68000 Mulhouse

Il est proposé d'attribuer les missions TO 3 - suivi des études - et TO 4 - suivi des travaux et réception

Le conseil municipal,

Vu l'avis du conseil municipal réuni en commission plénière,

Vu l'offre présentée par la société MP CONSEIL en date du 7 août 2018 - voir extrait en annexe

**Décide** de confier à ladite société les missions optionnelles :

- TO3 – suivi des études	pour un montant HT	16 100 €
- TO4 – suivi de travaux et réception	pour un montant HT	21 180 €
-		

Le montant de l'opération est détaillé dans l'estimation 1 prise en compte par les conseillers

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et autres documents nécessaires au marché

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## 5. VOIRIE - dénomination de rues

Il est précisé aux conseillers qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. L'attribution d'un nom à une rue ou une modification de nom par le Conseil Municipal doit être motivée, comme toute décision, par la poursuite de l'intérêt public local

La famille Reinhard est installée depuis des lustres au lieudit « Muehlstrasse » et suite au refus d'intervention du corps médical pour non connaissance de la rue, la famille demande une dénomination officielle de la rue d'accès à ce lieudit.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

- **FIXE** la dénomination de la rue donnant accès au lieudit habité par la famille REINHARD : « rue Muehlstrasse »
- **FIXE** la dénomination de la portion de voie allant de la RD 221 jusqu'à la place de retournement CTS sous le pont SNCF de la RD 221 : « rue de la Croix Rouge »  
Voir plan en annexe -

- **CHARGE** le Maire ou son représentant d'en informer notamment les services de La Poste et le Centre des Impôts Foncier de Strasbourg et d'Illkirch Graffenstaden ainsi que l'Eurométropole de Strasbourg pour la mise en place de la signalisation

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## 6. ECLAIRAGE PUBLIC - AMO

En 2019, la commune a attribué le marché de travaux pour le remplacement des lampadaires dans le quartier des vergers, rue Gounod, rue Berlioz et rue Lamartine. Ces travaux ont été réalisés en coordination avec les travaux de voirie de l'Eurométropole. ES SERVICES ENERGIQUES avait été missionné en qualité d'assistant du maître d'ouvrage pour réaliser, d'une part le diagnostic de l'éclairage public en général, d'autre part le cahier des charges et la consultation pour les quartiers ci-dessus mentionnés.

L'Eurométropole va réaliser en 2020 des travaux de voirie dans le quartier des musiciens : rue Beethoven et place Ravel, puis rue Mozart.

Il est proposé à nouveau de s'adjoindre les services de Monsieur BIONDI d'ES SERVICES ENERGIQUES en qualité d'AMO vu les devis présentés en date du 23 octobre 2019

**Le conseil municipal,**

Ouï le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré

**Décide** de s'adjoindre ES SERVICES ENERGIQUES en qualité d'assistant maître d'ouvrage pour les opérations distinctes :

- Rue Beethoven et place Ravel pour un montant de 3 000 € HT soit 3600 € TTC
- Rue Mozart pour un montant de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC

**Décide** d'inscrire au Budget Primitif 2020 les crédits nécessaires à ces travaux

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer les conventions avec ES services énergétiques ainsi que l'ensemble des documents y relatifs

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## **7. PERSONNEL – avancement de grade / création de poste**

### **a- Création de 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Chaque année un tableau d'avancement de grade est établi par le CDG 67.

#### **Le Conseil Municipal**

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales**

**Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires**

**Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale**

**Vu la délibération du conseil Municipal du 15 mars 2010 fixant les ratios des promus- promouvables au sein de la collectivité**

**Vu le tableau des effectifs de la commune de Lipsheim**

Considérant que certains agents remplissent les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

**Décide :**

- Il est créé à compter du 01 janvier 2020 trois emplois permanent à temps complet **d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au grade et emploi ainsi créés seront portés au budget primitif de l'exercice 2020
- Le tableau des effectifs est ainsi modifié
- Parallèlement à cette création de postes, après nomination des agents dans le nouveau grade, il sera procédé à la suppression du poste respectif de chaque agent, en l'occurrence d'adjoint technique territorial

**Prend acte** que l'agent percevra à compter de la date de nomination le régime indemnitaire lié au nouveau grade

**Charge** le Maire ou son représentant d'exécuter les dispositions de la présente délibération.

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **b- Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Chaque année un tableau d'avancement de grade est établi par le CDG 67.

#### **Le Conseil Municipal**

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales**

**Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires**

**Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale**

**Vu la délibération du conseil Municipal du 15 mars 2010 fixant les ratios des promus- promouvables au sein de la collectivité**

**Vu le tableau des effectifs de la commune de Lipsheim**

Considérant que certains agents remplissent les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Où le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

**Décide :**

- Il est créé à compter du 01 janvier 2020 un emploi permanent à temps complet **d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe**
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au grade et emploi ainsi créés seront portés au budget primitif de l'exercice 2020
- Le tableau des effectifs est ainsi modifié
- Parallèlement à cette création de postes, après nomination des agents dans le nouveau grade, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Prend acte** que l'agent percevra à compter de la date de nomination le régime indemnitaire lié au nouveau grade

**Charge** le Maire ou son représentant d'exécuter les dispositions de la présente délibération.

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## **8. PERSONNEL - convention de mise à disposition par l'EMS d'un agent**

Dans le cadre d'un prochain départ du DGS en congé puis en retraite, le maire souhaite recruter un agent palliant son absence et pouvant être recruté ultérieurement en qualité de DGS. Le maire a procédé à une consultation de candidatures en liaison avec le Centre Départemental de Gestion. Le candidat retenu par le maire exerce un emploi d'ingénieur à l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est proposé au conseil municipal de valider une convention de mise à disposition de l'agent par l'Eurométropole de Strasbourg pour une durée allant de :

01 avril 2020 au 31 octobre 2020 – date de départ en retraite du DGS actuel

**Le conseil municipal,**

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le projet de convention présenté

Vu la lettre d'acceptation de l'intéressé

Après en avoir délibéré

**Rejette** le principe de la mise à disposition d'un agent par l'EMS

**N'approuve pas** la convention de mise à disposition telle que présentée

**Demande le transfert** des crédits inscrit au projet du Budget Primitif 2020 au compte 6216 d'un montant de 65 000 € correspondant au remboursement des salaires et charges de l'intéressé à l'Eurométropole de Strasbourg au chapitre des Dépenses Imprévues

**N'autorise pas** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'EMS ainsi que l'ensemble des documents y relatifs

**LE POINT EST REJETE**

Par

**8 voix pour** R SCHAAL – JC SOULE – A CUTONE – L BAHY – I REHM – J HOLZMANN – D ZIARKOWSKI – G SUPPER

**11 voix contre** JP RAYNAUD – S ZIMMERMANN – C CATALLI – JC BUFFENOIR – G KAERLE – D HIPP – E FINCK – C OTT – F FISCHER – G MULLER – S LOBSTEIN

**0 abstention**

**9. FINANCES 2020 - Tarifs bâtiments et divers****a) Convention avec ROCK@LIPS****Le conseil municipal,**

Ouï le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

**Valide** la mise à disposition de la salle N°2 à l'Association ROCK@LIPS dans la Maison des Associations et Bibliothèque « le Tilleul » - projet convention en annexe -

**Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier avec l'Association

**b) Fixe** pour 2020 les tarifs de locations des salles communales :**a. Tarifs location bâtiments communaux**

ECS par an			2018	2019	2020
			CM 19/12/2017	CM 18/12/2018	CM 17/12/2019
MULTISPORTS		ECS en totalité	2800	2800	2800
OCL hiver		Gde salle	100	100	100
AFL section Taties et Loulous		S1 + Vestiaire	100	100	100
MUSIQUE VOGESIA		Espace Vogue	1000	1000	1000
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG		Espace bar + 1/3	GRATUITE	GRATUITE	GRATUITE
SIEL BLEU		Gratuité dans le cadre d'actions avec les cofinanceurs		GRATUITE	GRATUITE
SIEL BLEU sport		Salle 1	160	160	160
Tarifcation			En annexe		
Gobelets - perte (par gobelet)			1.00	1.00	1.00

MAB « Le Tilleul » par an			2018	2019	2020
			CM 19/12/2017	CM 18/12/2018	CM 17/12/2019
AFL		S4 - 1ET	400	400	400
APAL		S5 - 1ET	100	100	100
MUSIQUE VOGESIA – école musique		S1 - RDC	250	250	250
MUSIQUE VOGESIA – école musique		S3 - RDC			
ELLIPSE		S2 - RDC	200	200	200
ELLIPSE		S3 - RDC			
ASSOCIATION MODELISME FERROVIAIRE		S6 - combles	100	100	100

ROCK@LIP		S2 - RDC			150
REUNION1		S7 - combles	0	0	0
REUNIONS DIVERS		S2 - S3 - S5 -S7	Pas de location pour des réunions autres	Pas de location pour des réunions autres	

SALLE CHOPIN par an			2018	2019	2020
			CM 19/12/2017	CM 18/12/2018	CM 17/12/2019
VAILLANTS AINES			100	100	100
VAILLANTS AINES - Eureka				0	0
CERCLE DE LIPSHEIM			100	100	100
SEL DE LIPSHEIM			100	100	100
SAFNEL hiver			30	30	30
VIVRE LE DEUIL ENSEMBLE		MAB / SALLE CHOPIN	0	120	120
AG / Divers - par séance		MAB / CHOPIN	50	50	50

SALLE PERISCOLAIRE par an			2018	2019	2020
			CM 19/12/2017	CM 18/12/2018	CM 17/12/2020
CONSEIL DE FABRIQUE			200	200	200

#### b. Espace Culturel et Sportif

Convention location Espace Culturel et Sportif

Selon convention temporaire d'occupation – réactualisation tarifs

Le principe des 3 groupes subsiste et les tarifs sont réactualisés - voir tableau ci- annexé-. Les principes généraux sont détaillés ci-après :

- Groupe 1 : Association de Lipsheim participant à l'animation du village
  - 1 gratuité annuelle par association, l'association ne prenant en compte que les charges pour cette unique location événementielle.
  - En cas de location supplémentaire, paiement en un seul versement au moment de la signature de la convention
  - Pas de caution ou retenue
  - Toute dégradation sera à prendre en charge selon tarif annexé ou selon devis/facture de réparation d'un professionnel
  - Le nettoyage peut être réalisé par les locataires sinon application du tarif selon tableau en supplément.
  - le locataire doit respecter les clauses concernant les charges et obligations détaillées dans la convention temporaire de location.
  - Le tri est à assurer par le locataire selon les instructions données par le responsable de la salle
- Groupe 2 : Citoyens, entreprises et copropriétés de Lipsheim – collectivités territoriales et autres institutions (gendarmerie, trésorerie, caf ....)
  - Versement de 1/3 de la location au moment de la signature du contrat
    - Le versement des 1/3, en cas d'annulation, ne sera plus remboursé à moins de 1 mois de la date réservée
    - La location est due en totalité, en cas d'annulation à moins de 96h de la date réservée.
  - Versement des 2/3 de la location au moment de la prise en compte des clés
  - Versement d'une retenue de 1/3 de la location (hors charges) au moment de la prise en compte des clés et restitution au moment de la remise de clés si pas de problème.

- Toute dégradation sera à prendre en charge selon tarif annexé ou selon devis/facture de réparation d'un professionnel
  - Le nettoyage peut être réalisé par les locataires sinon application du tarif selon tableau en supplément.
  - Le tri est à assurer par le locataire selon les instructions données par le responsable de la salle
  - le locataire doit respecter les clauses concernant les charges et obligations détaillées dans la convention temporaire de location
- **Groupe 3** : Personnes ou organismes extérieurs de Lipsheim  
*En complément des points détaillés figurant au groupe 2*
    - Pour les personnes extérieures, toute manifestation doit être terminée à 23 heures (exceptions faites pour le 14 juillet et le 31 décembre)
- **En annexe le tableau des tarifs 2020 de l'Espace Culturel et Sportif**

c. Autres Bâtiments

Local SAFNEL

Local OCL – centre omnisport

Local AAPPMA (pêche)

Local sapeur-pompier :

Pour ces locaux, la délibération du 22/05/2012 et autres délibérations, concernant spécifiquement et nominativement ces bâtiments, validant les conventions avec ces associations et fixant les règles de préfinancement et de prise en charge est de mise et applicable pour 2020

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

d. Tarifs concessions cimetière et autres

**Le conseil municipal,**

Ouï le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

**Fixe** pour l'année 2020 les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2020.

	<b>2020</b>	<b>CCAS</b>	<b>COMMUNE</b>
<u>Cimetière</u>		<b>1/3</b>	<b>2/3</b>
Concession Tombe 15 ans	123,00	41,00	82,00
Concession Tombe 30 ans	225,00	75,00	150,00
Concession Tombe 50 ans	438,00	146,00	292,00
Concession Tombe à urne 15 ans	102,00	34,00	68,00
Concession Tombe à urne 30 ans	186,00	62,00	124,00
Concession Tombe à urne 50 ans	354,00	118,00	236,00
Concession case columbarium 15 ans	816,00	272,00	544,00
Concession case columbarium 30 ans	1 626,00	542,00	1 084,00
Plantations du souvenir	108,00	36,00	72,00

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**10. BUDGET PRIMITIF 2020**

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,  
 Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République  
 Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant disposition budgétaire et comptable relative aux collectivités locales  
 Vu le décret n° 96-1256 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles du budget  
 Vu la circulaire interministérielle du 31 décembre 2005 relative aux modifications apportées à compter du 1er janvier 2006 à l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant l'obligation législative de voter le budget primitif avant le 31 mars et en année électorale au 15 avril  
 Vu les élections municipales du 23 mars 2014 et l'installation du conseil municipal le 28 mars 2014  
 Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du Budget Primitif 2019, en application de l'instruction M14

**Le conseil municipal,**

Vu l'avis du conseil municipal réuni en commission plénière,

Où le rapport de Monsieur le Maire, qui souligne que

- le budget 2020 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents pour ce qui concerne la maîtrise des dépenses ;
- la plupart des investissements inscrits dans le budget ont fait l'objet d'une discussion et d'une délibération spécifique au sein du conseil municipal et s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissement

**Après en avoir délibéré,**

**Adopte** le Budget Primitif 2020 arrêté comme suit :

Section d'exploitation	Dépenses	1 637 210 €
	Recettes	1 637 210 €
Section d'investissement	Dépenses	1 417 000 €
	Recettes	1 417 000 € (voir budget annexé)

**Approuve** l'état des effectifs du personnel de la Commune – voir tableau –

**ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020**

Date de Délibération portant création ou modification de temps de travail	poste - grade	Catégorie	durée hebdo du poste en centième	Missions pour information	Effectif budgét.	Effectif pour vu	poste vacant depuis le	Poste occupé		Observations
								statut	TC/TP/NC	
					1				AGENT	
	<b>Filière administrative</b>	CADRE A								
21/05/2018	ATTACHE PRINCIPAL	A	35 H	DGS	1	1		TT	TC	EHRHARDT Vincent
	<b>Filière administrative</b>	CADRE B								
21/05/2007	rédacteur	B	35 H	secrétariat - Mairie	1	0	15/03/2010	TT	TC	
15/03/2010	rédacteur principal 2cl	B	35 H	secrétariat - Mairie	1	0	01/03/2014	TT	TC	
01/03/2014	rédacteur principal 1cl	B	35 H	secrétariat - Mairie	1	1	0	TT	TC	ROLAND Michelle
	<b>Filière administrative</b>	CADRE C								

21/01/1991	adjoint administratif	C	35 H	secrétariat - Mairie	1	0	01/01/2007	TI T	TC		
01/01/2007	adjoint administratif	C	35 H	secrétariat - Mairie	1	0	05/02/2001	TI T	TC		
05/02/2001	adjoint administratif principal 2cl	C	35 H	secrétariat - Mairie	1	0	05/02/2001	TI T	TC		
05/02/2001	adjoint administratif principal 1cl	C	35 H	secrétariat - Mairie	1	1		TI T	TP 80 %	TOMAT Joëlle	
	<b>Filière administrative</b>	CADRE C									
01/01/2007	adjoint du patrimoine 2 cl	C	35 H	accueil Bibliothèque	1	0	15/04/2014	TI T	TC		
15/04/2014	adjoint du patrimoine 1 cl	C	35 H	accueil Bibliothèque	1	0	01/01/2017	TI T	TC		
01/01/2017	adjoint du patrimoine principal 2è cl	C	35 H	accueil Bibliothèque	1	1		TI T	TC	BESSON Emmy	
	<b>Filière technique</b>	CADRE C									
15/03/2010	adjoint technique 1cl	C	35 H	service technique - atelier	1	0	21-mai				
21/05/2007	adjoint technique territorial	C	35 H	service technique - atelier	1	1		TI T	TC	MONIN Julien	
26/06/2012	adjoint technique territorial	C	35 H	service technique - atelier	1	1		TI T	TC	HAMM Jean Marc	
27/11/2012	adjoint technique territorial	C	35 H	service technique - Nettoyage Bat Communaux	1	1		TI T	TC	THIERSET Nathalie	
21/03/2017	adjoint technique territorial	C	35 H	service technique - atelier	1	1		TI T	TC	RIEGEL Delphine	
28/01/2014	adjoint technique principal 2cl	C	35 H	service technique - atelier	1	1	16/10/2018	TI T	TC		
16/10/2018	adjoint technique principal 1cl	C	35 H	service technique - atelier	1	1		TI T	TC	SPRAUEL Tarcisse	
09/11/1998	agent de maîtrise	C	35 H	service technique - atelier	1	0					
05/02/2001	agent de maîtrise qualifié	C	35 H	service technique - atelier	1	0					
01/01/2007	agent de maîtrise principal	C	35 H	service technique - atelier	1	0					
	<b>Filière médico - sociale</b>	CADRE C									
28/01/2014	ATSEM Principal 2cl	C	22,75		1	0				MENAGER Agathe	congé de formation du 01/09/2017 au 31/08/2020
16/10/2018	ATSEM Principal 1cl	C	22,75		1	1				MONIN Elisabeth	
16/10/2018	ATSEM Principal 1cl	C	22,75		1	1				MAZELIN Catherine	
	<b>total</b>				<b>26</b>	<b>12</b>					

Par

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

## 11. BP 2020 – SUBVENTIONS ET VERSEMENTS

### Le conseil municipal,

Où le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré

**Approuve et valide** les subventions pour les associations selon le tableau récapitulatif ci-dessous et en application de délibérations de principe. Ces crédits sont portés au Budget Primitif 2020.

<b>COMPTE 6574</b>			<b>BP 2020</b>
<b>Subv fonct assos / autres org</b>	<b>BP</b>		
Caisse Assur. Accident Agricole	cf délib de principe		<b>3 200,00</b>
Groupement Action Sociale	concerne le personnel		<b>4000,00</b>
Classe de découverte	Délib de principe	8,20 €/enf/jour	<b>4 500,00</b>
Fête du village	CIAL (Vog-SP-OCL-SAFNEL)		<b>1 430,00</b>
Souvenir Français	délib de principe	150	<b>150,00</b>
Ecole de Musique Vogesia	conv / délib = revers EMS		<b>3 500,00</b>
PERISCOLAIRE ET NAP - OPAL	délib et convention	cf budget	<b>76 640,00</b>
Transport collègue	Délib annuelle		<b>3 700,00</b>
OCL	Délib annuelle de répartition  Décision de versement au premier trimestre 2020		<b>33 000,00</b>
AFL			
MUSIQUE VOGESIA			
MULTISPORT			
AAPPMA			
SAFNEL			
APAL			
AMICALE SAPEURS POMPIERS			
ELLIPSE			
AS MODELISME FERROVIAIRE			
LE CERCLE			
LIEN			
LE SEL			
SOLIDARITE BURUNDI			
VAILLANTS AINES			
ROCK@LIPS			
VIVRE LE DEUIL ENSEMBLE	Délib et convention		
Sté d'Histoire des 4 Cantons			<b>100,00</b>
Ass. Amis du Mémorial Als-Moselle	cf délib de principe		<b>100,00</b>
FONDATION DU PATRIMOINE			<b>160,00</b>
Divers (à délibérer,...)			<b>4 520,00</b>
<b>S/total</b>	<b>0</b>		<b>135 000,00</b>

<b>COMPTE 65541</b>			<b>BP 2020</b>
<b>Contrib Org Regroup</b>	<b>BP</b>		
SICES de Geispolsheim	Syndicat intercommunal		<b>9 500,00</b>
<b>S/total</b>	<b>0</b>		<b>9 500,00</b>

<b>COMPTE 657348</b>			<b>BP 2020</b>
<b>Autres Communes</b>	<b>BP</b>		
RAM FEGERSHEIM	Délib et convention avec commune de Fegersheim		<b>4 000,00</b>
<b>S/total</b>	<b>-</b>		<b>4 000,00</b>

<b>COMPTE 65888</b>			<b>BP 2020</b>
<b>Gestion courante</b>	<b>BP</b>		
Association Maires 67	délib de principe - cotisation		<b>700,00</b>

poste secours fête du village	Accord		500,00
divers (entrées piscine...CNVVF.)			7 800,00
<b>Amicale des Maires canton</b>	Délib de principe		600,00
SAFER	convention		400,00
<b>S/total</b>		<b>0</b>	<b>10 000,00</b>

<b>COMPTE 678</b>			<b>BP 2020</b>
<b>Autres charges exceptionnelles</b>	<b>BP</b>		
divers			1 800,00
location chapiteau			-
<b>S/total</b>		<b>0</b>	<b>1 800,00</b>

<b>COMPTE 6748</b>			<b>BP 2020</b>
<b>Autres subv exceptionnelles</b>	<b>BP</b>		
Investissement	20% plafonné à 1550 €		1 600,00
ADOT et autres org (TELETHON)			1 000,00
Paroisse protestante			-
Cadeau anniversaire -personnalité - .....	délib de principe	400 €	400,00
Epicerie Sociale CARITAS	délib et convention		2 700,00
divers (4L) - fds solidarité inondation			1 000,00
SUBVENTION (AC) - COMITE FETES			
SPORTIFS MERITANTS	délib principe		300,00
<b>S/total</b>		<b>0</b>	<b>7 000,00</b>

<b>COMPTE 6714</b>			<b>BP 2020</b>
<b>Bourses et prix</b>	<b>BP</b>		
Maisons fleuries			1 200,00
Décorations Noël			1 200,00
divers			
<b>S/total</b>		<b>0</b>	<b>2 400,00</b>

<b>COMPTE 6718</b>			<b>BP 2020</b>
<b>Autres charges exceptionnelles</b>	<b>BP</b>		
repas Noël			2 000,00
divers (Cinéma,...)			3 000,00
<b>S/total</b>		<b>0</b>	<b>5 000,00</b>

Par  
19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention